

Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2022-2023

L'Association Mieux Prescrire (AMP) est une association à but non lucratif relevant de la loi française dite de 1901 (lire "Adhérer à l'Association Mieux Prescrire !", p. 165). L'AMP est la structure juridique qui édite les productions Prescrire. En 2024, en France, le statut associatif est celui qui permet le mieux à Prescrire de maintenir son indépendance. Ce statut est cohérent avec l'objectif de servir l'intérêt des patients aux côtés des soignants.

L'ensemble des activités de Prescrire est financé par les abonnés, sans revenu provenant de la publicité, d'une subvention, d'un sponsor, ou d'un actionnaire. Autrement dit, Prescrire vit uniquement de la vente de ses publications et formations. En tant qu'association à activité commerciale, l'AMP applique les règles fiscales et sociales en vigueur en France, et fait appel à un commissaire aux comptes indépendant pour certifier ses comptes. Tous les ans, l'AMP soumet ses budgets à l'approbation de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale. Depuis 1992, l'AMP publie une synthèse de ses comptes dans le numéro de mars de Prescrire. Cette synthèse est aussi disponible en accès libre sur Prescrire.org.

Un contexte instable qui persiste. L'exercice 2022-2023 a commencé le 1^{er} septembre 2022 et s'est terminé le 31 août 2023. Le contexte extérieur à Prescrire a continué de peser sur le quotidien des soignants en France et dans le monde : crise de l'hôpital public et des soins en ville, crise économique et sociale avec une inflation forte, incertitudes et tensions dans la société, etc.

Ce contexte est à prendre en compte pour mettre en perspective les données présentées dans les graphiques ci-dessous et page suivante.

Prescrire : un repère solide pour les soignants. Durant l'exercice 2022-2023, Prescrire a poursuivi sa mission principale : produire et mettre à disposition des professionnels de santé abonnés des informations immédiatement utiles, fiables et faciles d'accès. Avec toujours le même objectif fondamental : des soins de qualité en plaçant l'intérêt des patients en premier.

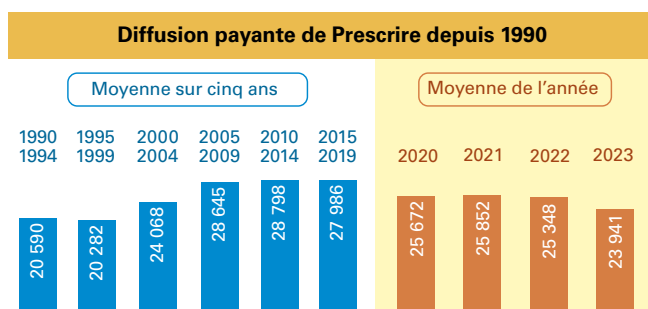
La reconnaissance du site Prescrire.org et de l'Application Prescrire en tant que service de presse en ligne a permis le lancement en mars 2023 d'une offre d'abonnement 100 % numérique, c'est-à-dire sans envoi de la revue en version papier. En fin d'exercice, 339 abonnés avaient déjà choisi ce type d'abonnement. Par ailleurs, on constate une stabilité du nombre d'abonnements avec les outils numériques (Application et Guide), autour de 16 500.

Des membres de l'équipe Prescrire se sont déplacés dans des lieux de formation des étudiants en santé (médecine, pharmacie, soins infirmiers) et dans des salons professionnels. Cela a permis des échanges directs et des retours concrets sur les besoins d'information des (futurs) professionnels de santé.

Prescrire continue son développement numérique et éditorial. Au cours de l'exercice 2022-2023, les outils numériques (Application, Guide) Prescrire ont continué d'évoluer, avec notamment la possibilité de répondre au Test de lecture via l'Application et des améliorations de l'ergonomie. Les travaux pour la réalisation d'un nouveau site internet ont été poursuivis. Ainsi, Prescrire diversifie les canaux de diffusion des informations qui sont produites.

D'autres projets de développement d'une communication ou de services éditoriaux encore plus adaptés aux besoins des professionnels de santé selon leur activité ont été continués durant l'exercice. Avec l'objectif d'accroître l'audience de Prescrire, entre autres, auprès des étudiants et des pharmaciens d'officine.

Un budget équilibré. Les graphiques page suivante montrent un budget à l'équilibre pour l'exercice 2022-2023. Cet équilibre est utile pour la poursuite du développement de nouveaux services pour les professionnels de santé abonnés, encore mieux adaptés à leur contexte de travail.



Répartition professionnelle des abonnés à Prescrire
(hors abonnement 100 % numérique)

n° 467 septembre 2022		PROFESSION	n° 479 septembre 2023	
nombre	%		nombre	%
14 894	60,3	Médecins généralistes	14 035	60,7
1 093	4,4	Médecins spécialistes	1 155	5,0
3 735	15,1	Pharmaciens	3 410	14,7
3 716	15,0	Étudiants en médecine	3 026	13,1
165	0,7	Étudiants en pharmacie	126	0,5
96	0,4	Firmes pharmaceutiques	89	0,4
1 009	4,1	Divers (1)	1 289	5,6
24 708	100	Total de la diffusion payante du numéro	23 130	100

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

AMP : exercice 2022-2023 (du 1^{er} sept. 2022 au 31 août 2023)

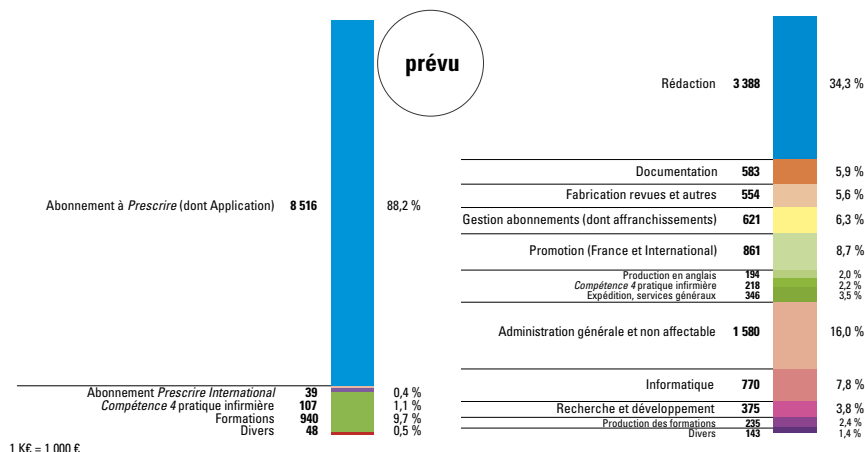
Prévision initiale de répartition des produits et des charges

Produits (HT) : 9 650 K€
Charges (HT) : 9 870 K€

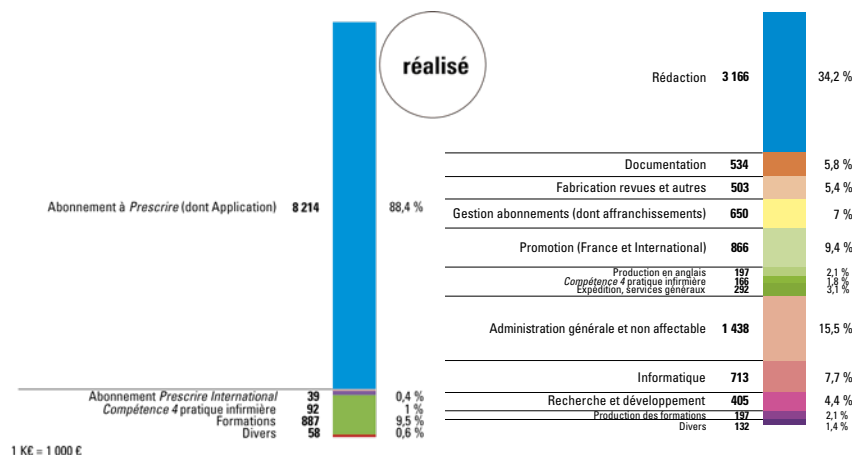
Comme lors des exercices précédents, la rédaction des textes de *Prescrire* et la documentation constituent les charges les plus élevées. Les investissements numériques constituent une part croissante du budget. Ces dépenses sont indispensables pour permettre à la revue *Prescrire* de demeurer solide dans ses analyses, fiable, pertinente, réactive et engagée.

Dans l'intérêt des patients. En 2024, encore et toujours dans l'intérêt des patients tel que précisé dans l'Article 1 des statuts de l'AMP, Prescrire garde le cap aux côtés des soignants, déjà abonnés ou prêts à le devenir, en continuant de proposer des informations utiles à la pratique.

©Prescrire



Répartition des produits et des charges réalisés pendant l'exercice 2022-2023

Produits (HT) : 9 290 K€
Charges (HT) : 9 257 K€


Adhérez à l'Association Mieux Prescrire !

L'Association Mieux Prescrire (AMP) est une association à but non lucratif (loi française de 1901) qui « œuvre pour des soins de qualité dans l'intérêt premier des patients » (extrait de l'article 1 des statuts).

Adhérer à l'association, c'est à la fois montrer son attachement aux valeurs de Prescrire et la possibilité de participer plus activement à l'aventure Prescrire. C'est aussi un élément déterminant de la pérennité de la revue.

Pour adhérer, il suffit d'avoir un abonnement à son nom depuis au moins 2 ans, de signer la charte "Non merci...", et de s'acquitter de sa cotisation annuelle de 55 € (ou 22 € pour les étudiants et les abonnés bénéficiant du tarif Soutien international). La charte, le bulletin d'adhésion et les statuts de l'Association sont en libre accès sur Prescrire.org.

Contact : AMP, 83 boulevard Voltaire, 75558 Paris, Cedex 11 - France
Courriel : amp@prescrire.org

AMP : exercice 2023-2024 (du 1^{er} sept. 2023 au 31 août 2024)

Prévision initiale de répartition des produits et des charges

Produits (HT) : 9 300 K€
Charges (HT) : 9 612 K€
